

BULLETIN MUNICIPAL

N°27



Elaboré par Mr Le Maire, M. J-P Burgstahler.

BULLETIN DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 28 mars 2025

Présents :

- M. le maire : Segundo ALFONSO
- M. le 1^{er} adjoint : Didier VUILLIN
- Mrs les conseillers : DEVILLARD Jonathan, BRENIAUX Jean-Marc,
LANTOINE Nicolas, Jordan CHAUVIN, Jean-Pierre BURGSTHALER

Absents excusés :

LEFEVRE Jacques (procuration à S. ALFONSO), GILLOT Vincent (procuration à J. CHAUVIN)

Absent :

M. POUX Christian

Secrétaire de séance : M. BURGSTHALER Jean-Pierre

Ouverture de la séance 19h30

Les conseillers municipaux ont signé le registre des délibérations sans observations particulières.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 :

Le conseil municipal décide le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 selon détail ci-dessous :

Taxe foncière bâti	33,24 %
Taxe foncière non bâti	21,33 %
Taxe habitation (maison secondaire)	11.26 %

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 :

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Le compte de gestion reprend le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il ne peut pas prendre part au vote du compte administratif présenté conformément à l'article L2012.31 du CGCT. Monsieur VUILLIN Didier 1^{er} adjoint, présente le compte administratif.

Pour rappel le compte administratif retrace tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés ainsi que toutes les opérations d'ordre, les annulations et délibérations modificatives de budget.

Fonctionnement :

Dépenses 2024 : 95 931.83 €

Recettes 2024 : 117 386.05 €

Report excédent 2023 : 248 965.59 €

Résultat 2024 : 270 419.81 € (Excédent de fonctionnement)

Investissement :

Dépenses 2024 : 32 363.59 €

Recettes 2024 : 43 765.24 €

Report 2023 : 5 524.35 €

Résultat 2024 : 16 926.00 €. (Excédent d'investissement)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré : **constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité moins une voix (Maire sorti pour le vote).

AFFECTATION DU RESULTAT :

Vu les résultats du compte administratif 2024, les résultats sont affectés selon détail ci-dessous :

- ↳ - excédent reporté en fonctionnement : affectation au R002 : 270 419.81 €
- ↳ - Excédent d'investissement : affectation au R001 : 16 926.00 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le conseil municipal vote le budget primitif 2025 présenté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	131 949.00 €	376 869.81 €
Section d'investissement	44 731.00 €	44 731.00 €
TOTAL	176 680.00 €	421 600.81 €

DELIBERATION DECI :

Le Maire rappelle qu'il est personnellement responsable de la protection incendie, et que le Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie (SCDEI) est obligatoire depuis 2017 et réclamé par le SDIS.

La commune adhérente au syndicat des eaux du moulin rouge a participé à des nombreux échanges lors des assemblées générales qui ont abouti à désigner le syndicat en qualité de maître d'ouvrage délégué pour les communes adhérentes.

La commune de OUR s'est engagée à financer toutes études et conseils techniques au bureau d'études le mieux disant retenu par le comité syndical lors de sa réunion du 16 décembre 2024 (délibération 2024-08).

Le Maire présente le prestataire retenu SOGEDO, le résultat de cette consultation et le coût par commune pour la réalisation du Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'Incendie :

Il explique que la commune est en droit de se retirer de ce marché ou de valider la proposition du Syndicat des Eaux du Moulin Rouge. Le conseil municipal valide la proposition du Syndicat.

VOTE DES SUBVENTIONS :

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Souvenir Français : 100 € avec demande d'intervention/action sur la commune, à l'unanimité.

Ecole de Musique et de Danse de Jura-Nord : 100 € voté à 8 voix pour, 1 contre.

QUESTIONS DIVERSES :

ZAER (zone d'accélération d'énergies renouvelables) : le Maire informe les conseillers des zones d'énergies renouvelables mises en place à l'avenir : implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune.

- Salle des pompes,
- Eglise,
- Mairie
- Cure.

Fin de la séance à 21 H 30

RAPPEL DE COLLECTE DES BACS D'ORDURE MENAGERES ET RECYCLABLES

CALENDRIER 2025 : OUR

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

MAI

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

JUIN

L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

JUILLET

L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

AOÛT

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

SEPTEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

OCTOBRE

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DECEMBRE

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				



ORDURES MÉNAGÈRES

LE MARDI
DES SEMAINES PAIRES

- Sortir vos bacs la veille de la collecte
- Placer vos sacs dans les bacs
- Placer vos bacs poignée coté route

DÉCHETS RECYCLABLES

LE MARDI
DES SEMAINES IMPAIRES

22 allée du bois - 39100 Brevans - contact@sictomdole.fr - 03 84 82 56 19

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

